



## SCI Familiale et DPU

Par **Tranovola**, le **09/09/2021** à **17:49**

Bonjour, Je possède une SCI familiale, propriétaire d'une maison qu'on veut vendre. Par voie normale, la DIA a abouti à la préemption directe. Pouvons nous contourner la préemption en faisant une cession de toutes les parts sociales à l'acquéreur évincé ? Comment et auprès de qui s'adresser? Merci.

Par **Marck.ESP**, le **09/09/2021** à **21:58**

Bonjour

Les parts de sociétés civiles immobilières échappaient autrefois naturellement au DPU, puisque ce droit n'avait vocation à s'appliquer qu'aux immeubles et non aux meubles.

Ceci est terminé depuis la loi Alur...

<https://chambre-gironde.notaires.fr/2020/03/02/droit-de-preemption-urbain-et-cessions-de-parts-de-sci/>

Par **Tranovola**, le **10/09/2021** à **11:50**

Bonjour, dans le cas de ma SCI familiale, si je cède toutes les parts, le DPU est applicable ou non ?

Par **Marck.ESP**, le **10/09/2021** à **14:28**

Avez vous ouvert le lien communiqué?

Le réponse est claire, le DPU s'applique comme dans une vente directe.